

**RFPN°UNFPA/001/RFP/22/BEN :**  
**ÉVALUATION DU PROJET « SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENT(E)S ET  
DES JEUNES AU BÉNIN »**

2<sup>ème</sup> SERIE DE QUESTIONS-REPONSES

Question : Il est stipulé dans les termes de référence que les soumissionnaires devront se référer au Manuel d'évaluation de l'UNFPA dans l'élaboration de leur méthodologie.

Malheureusement, le manuel d'évaluation de l'UNFPA n'est nullement attaché aux annexes de la RFP et aux TDR

***Réponse :***

Prière trouver le manuel d'évaluation de l'UNFPA au lien suivant :

<https://drive.google.com/file/d/1R1c-h6iQaeGtrvLe0uaCPyMKEgiQivbc/view?usp=sharing>

Question : À la page 36 des TDR, l' « Annexe D - Liste des interventions de l'UNFPA (projets Atlas) » est mentionnée dans la liste des annexes mais elle ne semble pas être disponible. Pourriez-vous la partager ?

***Réponse :*** L'annexe D sera en fait mise à la disposition du cabinet/bureau d'étude retenu pour réaliser l'évaluation. Il n'en sera pas tenu rigueur lors de l'évaluation des offres

Question : Est-ce que l'UNFPA Bénin est disponible à considérer une extension du délai de soumission des offres, par rapport au délai actuel du 14 octobre ?

***Réponse :*** ***Le délai initial a été prorogé d'une semaine et le nouveau délai de soumission est fixé 21 Octobre 2022***